



# PRÉFET DU FINISTÈRE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## ALERTE MÉTÉOROLOGIQUE DE NIVEAU **JAUNE NEIGE-VERGLAS ET JAUNE VENT**

Le préfet du Finistère décide la mise en alerte des maires et services pour les phénomènes suivants en fonction des secteurs concernés au vu des informations transmises par :

- METEO-France

### Qualification de la situation :

Jeudi, la dépression CAETANO se situe à l'interface d'un important conflit de masse d'air. On attend ainsi des chutes de neige (parfois soutenues) à basse altitude dans l'air froid situé au nord de la dépression. Le vent soufflera fortement au sud de la dépression.

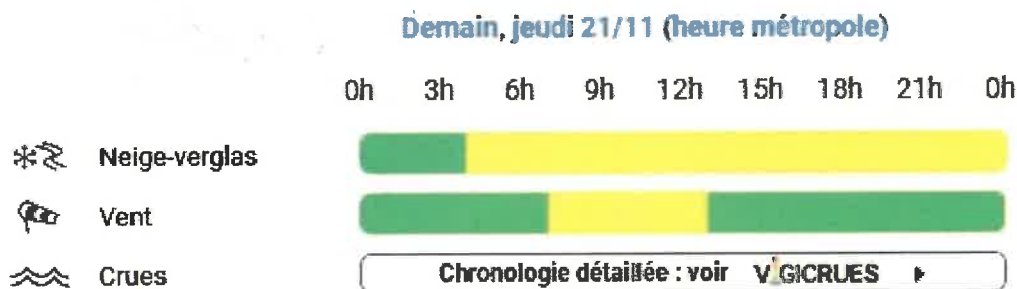
### Pour la nuit prochaine :

Les éclaircies, encore belles par endroits en soirée, ne durent pas. Le ciel se charge en seconde partie de nuit, de petites pluies ou des averses se produisent. Par moments, il peut tomber de la pluie et de la neige mêlées.

Les plus forts cumuls de pluie attendus sont de 15 millimètres sur la Cornouaille côtière.

En fin de nuit, établissement d'un vent de Sud-Est, souvent assez fort. Rafales atteignant 85 km/h sur le sud-ouest du département, en fin de nuit.

Le matin, le ciel est très nuageux. Des averses sont possibles, sur la Cornouaille intérieure ainsi que sur la partie est du département. Par moments, les précipitations se font sous forme de pluie et neige mêlées. Ensuite, le temps devient sec, mais les nuages restent nombreux.



*Les cartes de vigilance météo sont actualisées au moins 2 fois par jour à 6h et 16h.*

### CONSIGNES

**Le préfet demande aux maires de prendre toutes mesures de prévention des risques :**

- Mettre en place le dispositif de veille permanente de la commune ; préparer l'éventuel déclenchement de son plan communal de sauvegarde (PCS) et de son poste de commandement communal (PCC)
- Alerter / informer la population du phénomène météorologique prévu et des conseils de comportement
- Interdire le cas échéant, certaines manifestations prévues dans leur commune.
- Envisager une évacuation si celle-ci s'avère nécessaire.
- Alerter les gestionnaires de campings à risque et de prendre les mesures appropriées,
- Interdire par arrêté et barrières l'accès piéton et routier au littoral particulièrement exposé aux risques, ainsi que le stationnement.

**Le préfet demande en outre aux différents partenaires (maires, services, ...)**

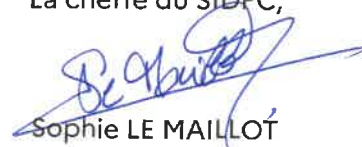
**De prendre connaissance des bulletins de prévision ci-joints et de vous informer régulièrement sur :**

- La Météo : [www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)
- Les Crues : <http://vigicrues.gouv.fr>
- Les Conditions de circulation : [www.bison-fute.gouv.fr](http://www.bison-fute.gouv.fr) , <http://www.finistere.fr/Inforoute29>
- Les Vagues: (prévisions de hauteurs, fréquences et directions): <http://data.shom.fr> (en sélectionnant les rubriques suivantes : données / accéder au catalogue / prévisions océanographiques / vagues : hauteur significative et direction de la mer) ou bien <http://marc.ifremer.fr/resultats/vagues>

**De prendre les mesures adéquates en fonction de votre domaine de compétence.**

Fait à Quimper, le 20 novembre 2024

Le préfet,  
Pour le préfet,  
La cheffe du SIDPC,



Sophie LE MAILLOT